

# Catégorie mandat de revenu réel à court terme CI

Série A CAD



EN DATE DU 29 FÉVRIER 2024

## APERÇU DU FONDS

La Catégorie mandat de revenu réel à court terme Sentry cherche à procurer un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de son mandat sous-jacent, la Fiducie de revenu réel à court terme Sentry. Le mandat sous-jacent investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe de qualité, à rendement nominal et à rendement réel, dont l'échéance est à court terme.

## PROFIL DU FONDS

Date de création	Juillet 2016
CAD Total des actifs nets (\$CA) En date du 02-29-2024	269,0 milles \$
VLPP	9,6382 \$
RFG (%) En date du 09-30-2023	1,71
Frais de gestion (%)	1,35
Catégorie d'actif	Revenu fixe canadien
Devise	\$CA
Placement minimal	500 \$ (initial)/25 \$ (supplémentaire)

## Niveau de risque<sup>1</sup>

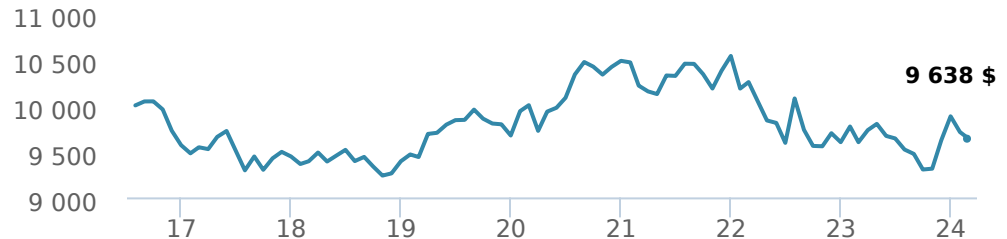


## CODES DE FONDS

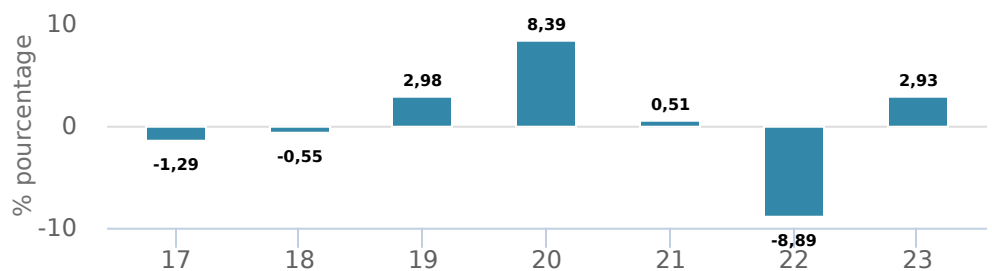
A	50104
F	54104
P	58104

## RENDEMENTS<sup>2</sup>

### Croissance d'un placement de 10 000 \$ (depuis la date de création)



### Rendement par année civile



### Rendements composés annuels moyens

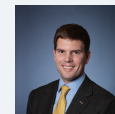
CA	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Création*
-2,47 %	-0,75 %	0,18 %	1,75 %	0,40 %	-1,92 %	0,42 %	-	-0,48 %

\*Depuis la date de création

## TARIFS PRÉFÉRENTIELS CI<sup>3</sup>

Montant investi	Réduction combinée des frais
100 000 \$ - 250 000 \$	0,00 %
250 000 \$ - 500 000 \$	0,00 %
500 000 \$ - 1 000 000 \$	0,03 %
1 000 000 \$ - 2 500 000 \$	0,05 %
2 500 000 \$ - 5 000 000 \$	0,08 %
5 000 000 \$ et plus	0,10 %

## GESTIONNAIRES



Grant Connor

# Catégorie mandat de revenu réel à court terme CI

Série A CAD



EN DATE DU 29 FÉVRIER 2024

## RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE<sup>4</sup>

Répartition de l'actif	(%)	Répartition sectorielle	(%)	Répartition géographique	(%)
Obligations du gouvernement canadien	<b>100,37</b>	Revenu fixe	<b>99,99</b>	Canada	<b>100,01</b>
Autres	<b>-0,01</b>	Autres	<b>-0,01</b>	Autres	<b>-0,01</b>
Espèces et équivalents	<b>-0,36</b>	Espèces et quasi-espèces	<b>-0,36</b>		

## PRINCIPAUX TITRES

	Secteur	(%)
1. Fiducie de revenu réel à court terme CI sér I	Revenu fixe	<b>99,99 %</b>

Remarque : Les données fournies ci-dessus doivent être analysées en tenant compte des dénis de responsabilité apparaissant à la page prochaine.

**Plus de 35 000 conseillers financiers ont choisi Gestion Mondiale d'Actif CI comme partenaire. Nous croyons que les canadiens qui font affaire à un conseiller financier professionnel réussissent mieux sur le plan financier. En savoir plus sur ci.com.**

<sup>1</sup> Nous déterminons le niveau de risque d'un fonds conformément à une méthode normalisée de classification du risque, fournie dans le Règlement 81-102, laquelle est fondée sur la volatilité historique du fonds, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur dix ans. Selon la méthode normalisée, si un fonds offre des titres au public depuis moins de dix ans, l'écart-type d'un fonds de référence ou d'un indice de référence doit se rapprocher raisonnablement de l'écart-type du fonds, pour déterminer le niveau de risque du fonds. Veuillez noter que le rendement historique peut ne pas être révélateur des rendements futurs, la volatilité historique d'un fonds n'est pas une indication de sa volatilité future.

<sup>2</sup> Les fonds communs de placement peuvent comporter des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués correspondent aux rendements globaux historiques composés annuels après déduction des frais payables par le fonds (sauf pour les rendements d'une période d'un an ou moins, qui sont des rendements globaux simples). Ces résultats tiennent compte de la fluctuation de la valeur des titres et du réinvestissement de tous les dividendes et de toutes les distributions, mais ils excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout détenteur de titre, qui ont pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter.

<sup>3</sup> Les réductions des frais offertes dans le cadre du programme Tarifs préférentiels CI s'appliquent aux frais de gestion et d'administration lorsqu'au moins 100 000 \$ d'actifs sont détenus.

<sup>4</sup> Les répartitions du portefeuille varieront pendant la durée de vie du fonds commun de placement en fonction des fluctuations des placements du portefeuille et de la valeur au marché de chaque titre. Le(s) gestionnaire(s) de portefeuille peut/peuvent modifier les répartitions du portefeuille pour quelques secteurs ou tous les secteurs.

Ces renseignements ne doivent pas être pris ni interprétés comme un conseil en matière de placement ni comme une promotion ou une recommandation à l'égard des entités ou des titres dont il est question.

Certains énoncés contenus dans la présente sont fondés entièrement ou en partie sur de l'information fournie par des tiers; CI a pris des mesures raisonnables afin de s'assurer qu'ils sont exacts.

Les taux de rendement qui apparaissent dans le tableau sont utilisés uniquement pour illustrer les effets du taux de croissance cumulé et ne sont pas destinés à refléter les valeurs futures des fonds communs ou les rendements sur les placements dans des fonds communs.

Le graphique « Croissance de 10 000 \$ investis » illustre la valeur finale d'un placement hypothétique de 10 000 \$ dans des titres à la fin de la période de placement indiquée et ne vise pas à refléter les valeurs futures ou les rendements du placement.

Le ratio des frais de gestion (« RFG ») représente le ratio des frais de gestion sur douze mois qui reflète les coûts d'exploitation du Fonds, incluant la TVH, la TPS et la TVQ (à l'exclusion des commissions et des autres frais d'opérations de portefeuille) exprimé en pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période, y compris la quote-part proportionnelle des frais sous-jacents du ou des fonds, le cas échéant. Le RGF est déclaré dans le Rapport de la direction sur le rendement du fonds (« RDRF ») de chaque fonds. Les RDRF sont accessibles dans l'onglet Documents du site Web ci.com.

Gestion mondiale d'actifs CI est le nom d'une entreprise enregistrée de Gestion Mondiale d'Actif CI

©Gestion Mondiale d'Actif CI 2024. Tous droits réservés.

Publié en Mars 2024